



Procès-verbal de la 367^e assemblée régulière du conseil d'administration du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le mardi 4 octobre 2022, à 18 h 30, à Montréal

1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum, mots de bienvenue au nouveau membre et de remerciement au membre sortant

Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum par la présidente Mme Catherine Villemer, à 18 h 32. L'assemblée est en mode présentiel.

La présidente du conseil remercie Mme Julie Larocque, membre sortante, pour sa contribution, et souhaite la bienvenue à Monsieur Patrice Viau. Elle demande à tous les membres de se présenter.

Présences : Mmes Valérie Daigneault
Jalila El Bahi
Céline El-Soueidi
Isabelle Garneau
Nadège Jean-Mardy
Julie Larocque
Raphaëlle Lebrun
Faten Philippe
Pascale Sirard
Catherine Villemer, présidente
MM. Houssam Alaouie
Sylvain Larocque
Stéphane Lévesque
Sébastien Piché
Patrice Viau

Absences : Mme Ana Maria Mujica
M. Bernard Allaire

Invités : Mmes Hélène Gingras, dir., DSA
Christianne Kaddis, dir. DRH
MM. Laurent Bédard, dir. DRITN
Guillaume D'Amours, dir. DVÉREÉ
Simon Delamarre, dir., DFCSAE

Secrétaire : Mme Anaïk Le Goff

Observatrice : Mme Johanne Vincent, adj. DG

2. Adoption de l'ordre du jour
 1. Ouverture de l'assemblée, constatation du quorum, mots de bienvenu au nouveau membre et de remerciement au membre sortant
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Ordre du jour de consentement
 - 3.1 Procès-verbal de la 366^e assemblée régulière du 15 juin 2022 – *Adoption*
 - 3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 366^e assemblée régulière du 15 juin 2022
 - 3.3 Dépôt des procès-verbaux de la 471^e réunion régulière du comité exécutif du 6 juin 2022 et de la 472^e réunion urgente du comité exécutif du 30 août 2022
 - 3.4 Reddition de compte sur la délégation de pouvoir du conseil d'administration au comité exécutif pour l'octroi de contrats pendant la période estivale 2022 (DOC.,CA,367^e,2022,2417)
 - 3.5 Effectif étudiant à l'enseignement régulier et à la formation continue (DOC.,CA,367^e,2022,2418A-B)
 - 3.6 Sanctions d'études DEC (DOC.,CA,367^e,2022,2419) – *Adoption*
 - 3.7 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,367^e,2022,2420) – *Adoption*
 - 3.8 Bilan des activités 2021-2022 de la Commission des études (DOC.,CA,367^e,2022,2421)
 - 3.9 Plan de travail et projet de calendrier de travail 2022-2023 de la Commission des études (DOC.,CA,367^e,2022,2422) – *Adoption*
 - 3.10 Bilan des activités 2021-2022 du comité de vérification et de finances (DOC.,CA,367^e,2022,2423)
 - 3.11 Bilan des activités 2021-2022 du comité des ressources humaines (DOC.,CA,367^e,2022,2424)
 - 3.12 Modification à la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* (DOC.,CA,367^e,2022,2425A-B) – *Adoption*
 - 3.13 Demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux - Activité de financement pour le programme sportif Cavaliers (DOC.,CA,367^e,2022,2426) – *Adoption*
 4. **Points de décision**
 - 4.1 Nomination des membres et de la présidence des comités du conseil
 - 4.1.1 Nomination des membres et de la présidence du comité de gouvernance et d'éthique (1 an) – *Adoption*
 - 4.1.2 Nomination des membres et de la présidence du comité des ressources humaines (1 an) – *Adoption*
 - 4.1.3 Nomination des membres et de la présidence du comité de vérification et de finances (2 ans) – *Adoption*
 - 4.2 Modifications au *Règlement n°19 sur les droits de toute nature* (DOC.,CA,367^e,2022,2427) – *Adoption*
 - 4.3 Projet éducatif renouvelé du Collège (DOC.,CA,367^e,2022,2428) – *Adoption*
 5. **Points de discussion**
 - 5.1 Plan de travail 2022-2023 du comité de vérification et de finances (DOC.,CA,367^e,2022,2429)
 - 5.2 Plan de travail 2022-2023 du comité des ressources humaines (DOC.,CA,367^e,2022,2430)

- 5.3 Bilan annuel 2021-2022 sur l'application de la politique et des programmes relevant de la Direction des ressources humaines (DOC.,CA,367^e,2022,2431)
- 5.4 Sujets de discussion au conseil / Plan de travail du conseil
- 6. Points d'information**
 - 6.1 Rapport de la présidente
 - 6.2 Rapport de la directrice générale
 - 6.3 Rapport du directeur des études
 - 6.4 Rapport du directeur de la formation continue et des services aux entreprises
 - 6.5 Évaluation annuelle du personnel hors cadre (huis clos)
 - 6.5.1 Évaluation de la direction générale
 - 6.5.2 Évaluation de la direction des études
- 7. Clôture**

La secrétaire générale réitère aux membres du conseil les explications sur la nouvelle pratique de l'ordre du jour de consentement.

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Houssam Alaouie, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Ordre du jour de consentement

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Raphaëlle Lebrun, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de consentement tel que présenté.

3.1 Procès-verbal de la 366^e assemblée régulière du 15 juin 2022 – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la 366^e assemblée régulière du 15 juin 2022

Aucun commentaire de la part des membres.

3.3 Dépôt des procès-verbaux de la 471^e réunion régulière du comité exécutif du 6 juin 2022 et de la 472^e réunion urgente du comité exécutif du 30 août 2022

Aucun commentaire de la part des membres.

3.4 Reddition de compte sur la délégation de pouvoir du conseil d'administration au comité exécutif pour l'octroi de contrats pendant la période estivale 2022 (DOC.,CA,367^e,2022,2417)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.5 Effectif étudiant à l'enseignement régulier et à la formation continue
(DOC.,CA,367^e,2022,2418A-B)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.6 Sanctions d'études DEC (DOC.,CA,367^e,2022,2419) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3517

**Sanctions d'études :
Diplômes d'études collégiales (DEC)**

Attendu qu' en vertu de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, la ministre décerne le diplôme d'études collégiales à l'étudiante ou l'étudiant qui, selon la recommandation du collège fréquenté :

- 1) a atteint l'ensemble des objectifs et standards du programme d'études auquel il est admis, a réussi l'épreuve synthèse propre à ce programme et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par la ministre, ou;
- 2) a atteint l'ensemble des objectifs et des standards des éléments des composantes de formation générale, a accumulé au moins 28 unités de formation spécifique et a réussi les épreuves uniformes imposées, le cas échéant, par la ministre.

Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention du diplôme;

Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Raphaëlle Lebrun, il est résolu à l'unanimité,

de recommander au ministre l'octroi du diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms paraissent à la liste, telle qu'elle paraît au DOC.,CA,367^e,2022,2419.

3.7 Sanctions d'études AEC (DOC.,CA,367^e,2022,2420) – Adoption

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3518**Sanctions d'études :
Attestations d'études collégiales (AEC)**

Attendu qu' en vertu de l'article 16 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans un domaine de formation spécifique à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales pour lequel il a reçu l'autorisation du ministre ou avec l'autorisation du ministre et aux conditions que celui-ci détermine, établir et mettre en œuvre un programme d'établissement conduisant à une attestation d'études collégiales dans tout autre domaine de formation technique;

Attendu que le Collège détermine les objectifs et standards de chacun des éléments de formation ainsi que les activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs;

Attendu qu' en vertu de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, un collège peut décerner, aux conditions qu'il détermine, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme d'établissement auquel il est admis;

Attendu que les personnes dont le nom paraît sur la liste en annexe ont respecté toutes les exigences liées à l'obtention de l'attestation du programme dans lequel elles ont été admises;

Attendu que le registraire atteste de la conformité de la liste en annexe.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Raphaëlle Lebrun, il est résolu à l'unanimité,

d'émettre une attestation d'études collégiales aux personnes dont le nom paraît à la liste, telle qu'elle paraît au DOC.,CA,367^e,2022,2420.

ADOPTÉE
CA,367^e,2022-10-04

3.8 Bilan des activités 2021-2022 de la Commission des études (DOC.,CA,367^e,2022,2421)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.9 Plan de travail et projet de calendrier de travail 2022-2023 de la Commission des études (DOC.,CA,367^e,2022,2422) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3519**Plan de travail 2022-2023 de la Commission des études**

Attendu le rôle, la nature et la compétence de la Commission des études, tels que prévus au *Règlement n°12 instituant la Commission des études*;

Attendu qu' en vertu du *Règlement n°12*, celle-ci doit soumettre au conseil pour approbation son plan de travail pour l'année 2022-2023;

Attendu le bilan des activités 2021-2022 de la Commission des études;

Attendu les priorités institutionnelles 2022-2023 du Collège;

Attendu l'avis favorable de la Régie des études;

Attendu l'avis favorable de la Commission des études.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Raphaëlle Lebrun, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le plan de travail 2022-2023 de la Commission des études, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,367^e,2022,2422.

ADOPTÉE
CA,367^e,2022-10-04

3.10 Bilan des activités 2021-2022 du comité de vérification et de finances (DOC.,CA,367^e,2022,2423)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.11 Bilan des activités 2021-2022 du comité des ressources humaines
(DOC.,CA,367^e,2022,2424)

Aucun commentaire de la part des membres.

3.12 Modification à la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* (DOC.,CA,367^e,2022,2425A-B) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

Résolution n° 3520 **Modification de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel**

Attendu l'adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (L.Q. 2021, c.25) le 21 septembre 2021;

Attendu que cette loi prévoit que l'article 4 de la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (R.L.R.Q. c. P-22.1) est modifié par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant : « À la demande de la personne ayant déposé une plainte, l'établissement d'enseignement doit lui communiquer les renseignements relatifs aux suites qui ont été données à la plainte, soit l'imposition ou non d'une sanction ainsi que les détails et les modalités de celle-ci, le cas échéant »;

Attendu que cette disposition est entrée en vigueur le 22 septembre 2022 et que des modifications de concordance doivent être apportées à la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* du Collège;

Attendu l'avis favorable du comité institutionnel permanent visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel;

Attendu l'avis favorable de la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative;

Attendu l'avis favorable de la Régie de Direction.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Raphaëlle Lebrun, il est résolu à l'unanimité,

de modifier la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* telle qu'elle paraît aux DOC.,CA,367^e,2022,2425A-B.

ADOPTÉE
CA,367^e,2022-10-04

3.13 Demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux
- Activité de financement pour le programme sportif Cavaliers
(DOC.,CA,367^e,2022,2426) – *Adoption*

Aucun commentaire de la part des membres.

**Résolution n° 3521 Demande de licence de tirage auprès de la Régie
des alcools, des courses et des jeux - Activité de
financement pour le programme sportif Cavaliers**

Attendu la nécessité pour le Collège d'effectuer des activités de financement afin de permettre d'offrir une programmation à la hauteur des attentes des étudiants-athlètes;

Attendu que dans cette optique, le Collège désire effectuer un tirage auprès de l'ensemble de sa communauté le 12 février 2023;

Attendu que selon la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement* (R.L.R.Q. c. L-6), le Collège doit être titulaire d'une licence pour procéder à un tel tirage;

Attendu que le *Guide - demande de licence de tirage pour un organisme* prévoit que la Régie des alcools, des courses et des jeux communique avec une personne-ressource pour tout ce qui concerne la demande de licence et que celle-ci doit être autorisée par le conseil d'administration pour représenter le Collège;

Attendu l'avis favorable de la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative;

Attendu l'avis favorable de la Régie de Direction.

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Raphaëlle Lebrun, il est résolu à l'unanimité,

de désigner M. Patrick Ste-Marie, technicien en loisirs, comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE
CA,367^e,2022-10-04

4. Points de décision

4.1 Nomination des membres et de la présidence des comités du conseil

Mme Anaïk Le Goff, secrétaire générale, agit comme présidente d'élection. Elle transmet des informations sur la composition de chacun des comités et les conditions d'éligibilité, prévues à leur charte. Elle fait ensuite part des propositions de candidatures reçues et invite tout autre membre éligible à poser sa candidature. Les membres procèdent ensuite aux nominations.

4.1.1 Nomination des membres et de la présidence du comité de gouvernance et d'éthique (1 an) – *Adoption*

Résolution n° 3522	Nomination des membres et de la présidence du comité de gouvernance et d'éthique
---------------------------	---

Attendu que	l'article 5.2 du <i>Règlement n°1 sur l'administration générale</i> du Collège prévoit que le conseil institue un comité de gouvernance et d'éthique, en adopte la charte et en nomme les membres;
-------------	--

Attendu que	lors de sa 355 ^e assemblée tenue le 21 avril 2021, le conseil a adopté la <i>Charte du comité de gouvernance et d'éthique</i> (la Charte) (résolution n° 3374);
-------------	--

Attendu qu'	en vertu de la Charte, le comité est formé des membres du conseil d'administration suivants, qui doivent posséder ou s'efforcer d'acquérir des compétences ou des intérêts en gouvernance et en éthique : <ul style="list-style-type: none"> • Au minimum deux (2) membres du conseil qui ne sont ni de l'interne ni membres étudiants, dont la présidence ou la vice-présidence du conseil; • La Direction générale ou la Direction des études;
-------------	--

Attendu que	la Charte prévoit également que la présidence ou la vice-présidence du conseil assume la présidence du comité;
-------------	--

Attendu que le mandat des membres du comité est d'une durée d'un (1) an et peut être renouvelé sur décision du conseil;

Attendu que le mandat des membres du comité est expiré depuis le 15 juin 2022 mais que chaque membre peut continuer ses fonctions jusqu'à son remplacement ou le renouvellement de son mandat par le conseil.

Sur proposition de Jalila El Bahi, appuyée par Sébastien Piché, il est résolu à l'unanimité, de nommer Catherine Villemer

à titre de membre et présidente du comité de gouvernance et d'éthique pour une durée d'un an;

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Pascale Sirard, il est résolu à l'unanimité, de nommer Faten Philippe,

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Faten Philippe, il est résolu à l'unanimité, de nommer Raphaëlle Lebrun,

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité, de nommer Houssam Alaouie,

à titre de membres externes du comité de gouvernance et d'éthique pour une durée d'un an;

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité, de nommer Sébastien Piché

à titre de membre représentant la Direction générale ou la Direction des études pour une durée d'un an.

ADOPTÉE
CA,367^e, 2022-10-04

4.1.2 Nomination des membres et de la présidence du comité des ressources humaines (1 an) – *Adoption*

Résolution n° 3523

Nomination des membres et de la présidence du comité des ressources humaines

Attendu que l'article 5.2 du *Règlement n°1 sur l'administration générale* du Collège prévoit que le conseil institue un comité des ressources humaines, en adopte la charte et en nomme les membres;

- Attendu que lors de sa 355^e assemblée tenue le 21 avril 2021, le conseil a adopté la *Charte du comité des ressources humaines* (la Charte) (résolution n° 3378);
- Attendu qu' en vertu de la Charte, le comité est formé des membres du conseil d'administration suivants, qui doivent posséder ou s'efforcer d'acquérir des compétences ou des intérêts pour la gestion des ressources humaines :
- Au minimum deux (2) membres du conseil qui ne sont ni de l'interne ni membres étudiants;
 - La Direction générale ou la Direction des études;
- Attendu que la Charte prévoit également que le conseil doit déterminer qui assume la présidence du comité;
- Attendu que le mandat des membres du comité est d'une durée d'un (1) an et peut être renouvelé sur décision du conseil;
- Attendu que le mandat des membres du comité est expiré depuis le 15 juin 2022 mais que chaque membre continue ses fonctions jusqu'à son remplacement ou le renouvellement de son mandat par le conseil.

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité, de nommer Céline El-Soueidi

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Sébastien Piché, il est résolu à l'unanimité, de nommer Sylvain Larocque

à titre de membres externes du comité des ressources humaines pour une durée d'un an;

Sur proposition de Jalila El Bahi, appuyée par Stéphane Lévesque, il est résolu à l'unanimité, de nommer Pascale Sirard

à titre de membre représentant la Direction générale ou la Direction des études pour une durée d'un an;

Sur proposition de Pascale Sirard, appuyée par Faten Philippe, il est résolu à l'unanimité, de nommer Sylvain Larocque

à titre de président du comité des ressources humaines pour une durée d'un an.

4.1.3 Nomination des membres et de la présidence du comité de vérification et de finances (2 ans) – *Adoption*

Résolution n° 3524 Nomination des membres et de la présidence du comité de vérification et de finances

- Attendu que l'article 5.2 du *Règlement n° 1 sur l'administration générale* du Collège prévoit que le conseil institue un comité de vérification et finances, en adopte la charte et en nomme les membres;
- Attendu que lors de sa 355^e assemblée tenue le 21 avril 2021, le conseil a adopté la *Charte du comité de vérification et finances* (la Charte) (résolution n°3380);
- Attendu qu' en vertu de la Charte, le comité est formé d'au minimum trois (3) membres du conseil qui ne sont ni de l'interne ni membres étudiants, et doivent posséder ou s'efforcer d'acquérir des compétences ou des intérêts financiers ou comptables suffisants:
- Attendu que la Charte prévoit également que le conseil doit déterminer qui assume la présidence du comité;
- Attendu que le mandat des membres du comité est d'une durée de deux (2) ans et peut être renouvelé sur décision du conseil;
- Attendu que le mandat de Mme Catherine Villemer, présidente du comité, est expiré depuis le 17 juin 2022;
- Attendu que le mandat de Me Bernard Allaire est toujours en vigueur et ce, jusqu'au 27 septembre 2023;

Sur proposition de Isabelle Garneau, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité, de nommer Nadège Jean-Mardy

Sur proposition de Stéphane Lévesque, appuyée par Pascale Sirard, il est résolu à l'unanimité, de nommer Raphaëlle Lebrun

Sur proposition de Céline El-Soueidi, appuyée par Pascale Sirard, il est résolu à l'unanimité, de nommer Valérie Daigneault

à titre de membres externes du comité de vérification et finances pour un mandat de deux (2) ans;

Sur proposition de Sébastien Piché, appuyée par Jalila El-Bahi, il est résolu à l'unanimité, de nommer Bernard Allaire

à titre de président du comité de vérification et finances pour un mandat d'un (1) an.

ADOPTÉE
CA,367^e,2022-10-04

4.2 Modifications au *Règlement n°19 sur les droits de toute nature* (DOC.,CA,367^e,2022,2427) – *Adoption*

Mme Valérie Daigneault se joint à l'assemblée.

M. Guillaume D'Amours, directeur de la vie étudiante et réussite éducative, explique au conseil que le Collège a conclu une nouvelle entente avec l'Association générale des étudiantes et des étudiants du Collège de Bois-de-Boulogne (AGEBdeB). Cette entente permet de facturer la population étudiante pour avoir accès à un régime complémentaire de soins de santé et ne prévoit plus de communication de renseignements personnels sur les étudiantes et les étudiants, ce qui représente un risque de moins dans ce processus.

De plus, M. D'Amours indique que cette entente pourrait être temporaire, en attendant les résultats d'une consultation publique de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur les assurances complémentaires de soins de santé offertes aux membres d'associations étudiantes collégiales et universitaires. La consultation porte sur les dispositions de la Loi sur les assurances. Elle a lieu cet automne et le rapport est attendu en 2023.

Le Règlement n°19 été modifié pour refléter ce qui est prévu à l'entente avec l'AGEBdeB dont l'administrateur du régime (ASEQ) ne fait plus partie.

Résolution n° 3525

Modification au *Règlement n°19 sur les droits de toute nature*

Attendu qu'

une nouvelle entente sur la perception des frais du régime collectif de soins de santé et dentaires entre l'Association générale étudiante du Collège de Bois-de-Boulogne (l'AGEBdeB) et le Collège, a été signée le 30 août 2022;

Attendu que	par cette entente, le Collège s'est engagé à percevoir les frais du régime collectif auprès de la population étudiante et à les remettre directement à l'AGEBdeB;
Attendu que	l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ) n'est pas partie à cette nouvelle entente, que le Collège ne lui remet plus les frais du régime perçus auprès de la population étudiante et que le Règlement n ^o 19 sur les droits de toute nature devrait refléter ce changement;
Attendu	l'avis favorable de la Régie des études;
Attendu	l'avis favorable de la Commission des études.

Sur proposition de Stéphane Lévesque, appuyée par Patrice Viau, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le Règlement n^o19 sur les droits de toute nature modifié tel qu'il paraît au DOC.,CA,367^e,2022,2427.

ADOPTÉE
CA,367^e,2022-10-04

4.3 Projet éducatif renouvelé du Collège (DOC.,CA,367^e,2022,2428) – *Adoption*

M. Sébastien Piché, directeur des études, explique que le dernier projet éducatif adopté par le Collège reflète les anciennes valeurs du Collège. Suite à l'adoption du nouveau plan stratégique 2021-2026, puis du Plan de réussite 2021-2026, le Collège se devait de revoir son projet éducatif. Ce projet représente la vision et les valeurs qui sous-tendent ce que le Collège entreprend. Toute personne œuvrant au Collège aura à s'approprier ces valeurs. Le directeur des études reprend les étapes de consultation ayant mené à un consensus de la communauté sur le projet, à compter de sa nomination en 2021 jusqu'à la journée institutionnelle reportée de janvier à juin 2022, pour des raisons liées à la pandémie.

M. Piché explique les trois valeurs représentées par des verbes d'action : *S'engager*, *Inclure* et *S'épanouir*. Il indique que la valeur de l'excellence avait été mise de l'avant par la population étudiante, mais les membres du personnel désiraient voir cet aspect autrement, et les consultations ont mené à un consensus sur la valeur « S'engager ».

Les membres font de nombreux commentaires et félicitent avec beaucoup d'enthousiasme la Direction des études et la Direction de la vie étudiante et de la réussite éducative qui ont mené ce projet, pour les démarches, l'obtention d'un consensus et les valeurs qui en sont ressorties.

Résolution n° 3526**Projet éducatif renouvelé du Collège**

- Attendu que le Projet éducatif actuel du Collège a été adopté le 12 juin 2007 et qu'il doit être renouvelé de par sa désuétude;
- Attendu l'adoption du Plan stratégique 2021-2026 du Collège adopté par le conseil à sa 360^e assemblée, le 28 septembre 2021 (résolution n° 3440);
- Attendu que des travaux et des consultations entourant la révision du Projet éducatif du Collège se sont déroulés au courant de l'année 2021-2022;
- Attendu que les travaux se sont conclus lors de la journée institutionnelle du 7 juin 2022, ce qui a permis de déterminer les valeurs qui se trouvent au cœur du Projet éducatif renouvelé;
- Attendu que le Projet éducatif encadre et donne esprit à la mission éducative du Collège et aux valeurs qui le guident dans la réalisation de ses activités éducatives ainsi que dans ses relations avec ses étudiantes et étudiants, tout comme celles avec ses partenaires;
- Attendu que le Projet éducatif repose sur des valeurs fondamentales et est destiné à toutes les personnes qui œuvrent au sein du Collège;
- Attendu que le Projet éducatif présente une vision claire, authentique et engageante du rôle et du développement du Collège;
- Attendu que le Projet éducatif décrit les principes et les orientations qui président à l'élaboration des politiques et procédures du Collège et qu'il se réalise à travers la planification stratégique du Collège;
- Attendu l'avis favorable de la Régie des études;
- Attendu l'avis favorable de la Commission des études.

Sur proposition de Stéphane Lévesque, appuyée par Julie Larocque, il est résolu à l'unanimité,

d'adopter le Projet éducatif renouvelé, tel qu'il paraît au document DOC.,CA,367^e,2022,2428.

5. Points de discussion

5.1 Plan de travail 2022-2023 du comité de vérification et de finances (DOC.,CA,367^e,2022,2429)

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, présente le plan de travail du comité.

5.2 Plan de travail 2022-2023 du comité des ressources humaines (DOC.,CA,367^e,2022,2430)

Mme Christianne Kaddis, directrice des ressources humaines, présente le plan de travail du comité. Des membres posent des questions sur le plan de relève, les enjeux de rétention et le perfectionnement.

5.3 Bilan annuel 2021-2022 sur l'application de la politique et des programmes relevant de la Direction des ressources humaines (DOC.,CA,367^e,2022,2431)

Mme Christianne Kaddis, directrice des ressources humaines, présente le rapport annuel 2021-2022 sur l'application des politiques et des programmes relevant de la direction des ressources humaines.

Programme de recrutement et dotation : Mme Kaddis indique qu'en 2021-2022 le nombre d'embauches a significativement augmenté comparativement à l'année précédente. Il a plus ou moins doublé dans les catégories du personnel de soutien et du personnel professionnel, pour un total de 607 employés, soit 9% de plus qu'en 2020-2021. Elle fait remarquer que le taux de roulement a également légèrement progressé, mais qu'il est comparable à celui d'autres organismes. Elle explique que le télétravail a engendré davantage de réorientation des ressources humaines, au Québec comme à l'étranger. Les entrevues de départ permettront d'en apprendre davantage sur les causes de mouvement de la main d'œuvre et des demandes de congé sans solde.

Programme d'accueil et d'intégration du nouveau personnel : Ce ne sont pas tous les nouveaux employés qui participent aux séances d'accueil et Mme Kaddis indique qu'elle souhaite que le taux de participation augmente. Les sondages indiquent un haut taux de satisfaction de ceux qui y participent.

Programme de télétravail : ce programme a été révisé au printemps 2022 et n'a pas été modifié. Il est toujours très apprécié, et 41% des employés y participent.

Programme d'aménagement et de temps de travail (PATT) : Mme Kaddis indique que le programme de télétravail, dont se sont prévalus beaucoup de membres du personnel, a engendré une diminution de la participation au programme d'aménagement de temps de travail.

Programme de perfectionnement : Mme Kaddis indique que les membres du personnel cadre utilisent pleinement le budget de perfectionnement qui leur est alloué et que des mesures seront prises pour encourager les autres membres du personnel à suivre des formations.

Programme d'aide aux employés et à la famille : Les statistiques démontrent une baisse de la demande de services d'aide (-17%). La directrice des ressources humaines trouve préoccupant que 50% des raisons de consulter sont d'ordre personnels et émotionnels.

Programme de reconnaissance du personnel : Mme Kaddis mentionne les activités qui ont eu lieu au niveau institutionnel et dans les différentes directions. Elle souligne que la reconnaissance se fait également beaucoup par les directrices et directeurs auprès des membres de leur équipe. Un membre du conseil mentionne son intérêt à participer aux événements institutionnels de reconnaissance du personnel. Mme Sirard indique que c'est d'ailleurs l'intention du Collège et qu'il en sera question lors de son rapport, au point 6.2. Il est également suggéré d'organiser des rencontres entre les membres du personnel afin que ceux-ci apprennent à se connaître les uns et les autres.

Politique de santé et de sécurité du travail : Mme Kaddis fait part des réalisations du comité de santé et sécurité du travail et notamment qu'une analyse des lieux de travail a été faite en collaboration avec la mutuelle de prévention.

Programme pour un milieu d'études et de travail sain et exempt de discrimination, de harcèlement et de violence : Mme Kaddis indique que ce programme est en révision et que quelques interventions ont eu lieu en 2021-2022, qui peuvent viser des situations personnelles ou en milieu de travail. Elle souligne la formation qui a été suivie par le personnel afin d'assurer un milieu de travail sain.

5.4 Sujets de discussion au conseil / Plan de travail du conseil

La présidente, Mme Catherine Villemer, rappelle que le conseil veut se dégager du temps pour discuter de certains sujets et améliorer la gouvernance afin qu'elle soit créatrice de valeurs. Elle rappelle que les membres ont été appelés à fournir des suggestions. Un plan de travail suivra à ce sujet ultérieurement. Il pourrait être appelé à évoluer au fil des événements et de l'actualité touchant le Collège. Des membres ajoutent des suggestions à ce qui a été préalablement transmis, soit : le rayonnement du Collège (au Québec, au Canada ou à l'international) et ce qui le distingue parmi les autres cégeps de même catégorie, le plan de mesures d'urgence et la contribution locale du Collège à sa communauté, les écoles secondaires, le milieu universitaires et ses partenaires corporatifs.

6. Points d'information

6.1 Rapport de la présidente

Mme Catherine Villemer indique avoir procédé à l'évaluation de la direction générale, dont il sera question, à huis clos, au point 6.5. Elle ajoute que le Cocktail de reconnaissance 2022 de la Fondation du Collège a eu lieu le 22 septembre dernier. Elle était déçue d'être dans l'impossibilité d'y assister, et indique que tout administrateur pourrait représenter le conseil également à ce type d'évènement.

Par la suite, Mme Villemer demande aux membres de bien vouloir indiquer à leur agenda qu'ils sont invités au Collège le 30 novembre prochain pour suivre la deuxième partie de la formation

sur la gouvernance. De plus, cette formation sera précédée d'une courte assemblée extraordinaire du conseil et d'un souper pour souligner la période des Fêtes.

6.2 Rapport de la directrice générale

Mme Pascale Sirard fait part au conseil du Cocktail de reconnaissance organisé par la Fondation le 22 septembre dernier où trois lauréats ont été célébrés, puisque cet événement avait été suspendu pendant les deux dernières années de la pandémie : Dr Guy Breton (2020), Dre Mylène Drouin (2021) et Me Fabrice Vil (2022), fondateur de Pour trois points. Elle qualifie l'événement de très chaleureux, rehaussé par la présence d'étudiantes et d'étudiants qui présentaient conjointement le diplôme honorifique aux lauréats avec un membre du personnel.

Mme Sirard mentionne que Me Vil sera le porte-parole du Collège pour les événements concernant la Charte de l'Okanagan. Elle présente ensuite le calendrier des événements institutionnels de l'année, dont les *Dîners de la direction générale*, l'inauguration de la salle Louise Arbour et la collation des grades, puis informe les membres externes qu'ils recevront dorénavant les invitations afin d'y participer s'ils le souhaitent, en présence ou à distance.

6.3 Rapport du directeur des études

M. Sébastien Piché indique que la rentrée scolaire s'est réalisée encore une fois sous le signe de la croissance, avec un effectif de près de 3400 étudiantes et étudiants au premier jour de classe. Il est à noter que la croissance a été moins importante que durant les trois dernières années en raison de l'atteinte du devis du Collège de 3225 étudiantes et étudiants et de la capacité d'accueil du Collège. Des aménagements seront réalisés et le devis sera ajusté par programme en fonction du devis révisé de 3500 étudiantes et étudiants, que le Collège doit respecter au plus tard en 2029. Il se dit préoccupé par l'effet qu'aura la limite imposée aux collèges anglophones de Montréal sur les collèges francophones. Le Collège accueille une clientèle, au secteur préuniversitaire, assez proche de celle des collèges anglophones, ce qui permet d'anticiper une nouvelle hausse des demandes d'admission.

Le directeur des études annonce ensuite qu'un nouveau membre s'est joint à l'équipe de direction : M. Christian Brosseau, à titre de directeur adjoint des études, responsable du registrariat et de l'organisation scolaire. M. Brosseau occupait la même fonction au Collège Champlain - Saint-Lambert, ainsi que dans un autre collège auparavant. Il cumule près de 25 ans d'expérience dans le réseau collégial.

Par ailleurs, beaucoup de changements sont à venir dans l'offre de programmes du Collège. En effet, quatre programmes sont en révision, ce qui concerne près des deux tiers de la population étudiante : Sciences humaines, Sciences de la nature, Sciences informatiques et mathématiques, et Sciences, lettres et arts. Le conseil d'administration devrait recevoir le programme révisé de Sciences humaines dès cet automne.

De plus, un nouveau programme est en élaboration. Il s'agit du programme de Techniques d'administration et de gestion, élaboré conjointement par l'enseignement régulier et la formation continue. Des contacts ont été établis pour développer des partenariats en lien avec ce programme, tant dans le milieu des entreprises qu'avec le milieu universitaire pour

d'éventuelles ententes DEC-BAC. Les travaux d'élaboration débuteront lorsque le programme sera officialisé par le ministère de l'Enseignement supérieur.

M. Piché souhaite que l'année 2022-2023 soit marquée par des actions concrètes visant le bien-être et la santé durable de la communauté, conformément à l'engagement que le Collège prend en signant la Charte de l'Okanagan. Le directeur indique que le conseil d'administration pourra y jouer un rôle important, notamment par :

- L'adoption d'une *Politique en matière de santé mentale étudiante*;
- L'adoption d'une *Politique de reconnaissance et de valorisation de la diversité*;
- L'adoption d'une *Politique sur l'engagement étudiant*;
- La révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*;
- La mise en œuvre d'un plan d'action visant la réussite des cours de la formation générale dans les programmes techniques.

En dernier lieu, M. Piché informe le conseil que le Collège est à l'étape de finaliser le rapport d'autoévaluation du système d'assurance-qualité du Collège, qui sera présenté prochainement au conseil. Il s'agit d'un important exercice qui fait l'objet d'un audit d'un organisme gouvernemental chargé de veiller à la qualité de l'enseignement collégial : la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

6.4 Rapport du directeur de la formation continue et des services aux entreprises

M. Simon Delamarre indique que malgré le contexte de rareté de main-d'œuvre, les demandes d'admission pour les programmes de la formation continue sont au rendez-vous. En suivi des plus récentes révision de programmes, il ajoute que le déploiement de deux programmes d'études en formule études/emploi, déployés en collaboration avec des employeurs partenaires, est en cours.

M. Delamarre mentionne également la volonté de sa direction de favoriser l'accès des femmes aux professions traditionnellement masculines. Des cibles sur cinq ans ont été créées et des stratégies pour atteindre ces cibles sont en élaboration. Il mentionne que cette démarche a retenu l'attention de partenaires, dont Services Québec, et que des leviers financiers pour soutenir les stratégies seront identifiés.

6.5 Évaluation annuelle du personnel hors cadre (huis clos)

Les invités et observateurs, ainsi que la directrice générale et le directeur des études, se retirent. Le huis clos est déclaré par la présidente aux membres du conseil.

6.5.1 Évaluation de la direction générale

La présidente du conseil fait un rapport verbal sur l'évaluation de la direction générale et les objectifs fixés pour 2022-2023.

6.5.2 Évaluation de la direction des études

La directrice générale réintègre l'assemblée. Elle présente au conseil un rapport verbal sur l'évaluation du directeur des études.

7. Clôture

Sur proposition de Catherine Villemer, appuyée par Pascale Sirard, la clôture de l'assemblée est prononcée par la présidente à 20 h 10.

Anaïk Le Goff
Secrétaire d'assemblée

Catherine Villemer
Présidente

ADOPTÉ

Secrétariat général

Suivi des dossiers de l'assemblée du conseil d'administration du 15 juin 2022
(366^e assemblée régulière)

DOSSIER	ACTION PRISE
3.9 Sanctions d'études DEC	<i>La demande de sanctions a été transmise au MÉES le 16 juin 2022.</i>
3.10 Sanctions d'études AEC	<i>Les attestations d'études collégiales ont été transmises aux étudiantes et aux étudiants.</i>
5.4 Ratification de la décision de mettre fin au premier appel d'offres et octroi de contrat pour l'achat de quincaillerie pour l'ensemble des portes intérieures des deux pavillons	<i>Le contrat a été octroyé conformément à la résolution du conseil le 16 juin 2022.</i>
6.1.2 Actualisation du plan stratégique 2021-2026	<i>Le plan stratégique actualisé a été transmis au MÉES et à la CÉEC le 19 juillet 2022.</i> <i>Il a également été déposé sur le site web du Collège ainsi que sur le portail Omnivox.</i>
7.2 Rapport de la présidente	<i>Transmission d'un rappel le 31 août aux membres afin de recevoir des propositions de sujets pour le plan de travail annuel du conseil.</i>
7.5 Nominations des membres et de la présidence des comités découlant du conseil à l'automne 2022	<i>Transmission d'un rappel le 31 août aux membres de faire part de leur intérêt à joindre un des trois comités du conseil.</i>